

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU 23 JANVIER 2015**

\*\*\*\*\*

Assistaient à la séance :

Messieurs NEZONDET S., Maire ; DUFOUR T., Mesdames NOBLET Ch., DAUPHIN L., Adjoints ; Monsieur AUGER M., Madame HUSSON Ch., Monsieur BOURBONNAIS O., Madame MARY J., Monsieur DUVAUT F., Madame RONDEAU A., Monsieur BILHOT G., Madame PLEPELIC M., Messieurs VIAULT G., OLLAR Ph., et Madame BOUVIER S., Conseillers.

Absents excusés : Néant.

Pouvoirs : Néant.

Monsieur BILHOT G. a été élu secrétaire de séance.

---

Pas d'observation sur les comptes-rendus du 28 novembre et du 19 décembre 2014.

---

En préambule de la réunion de conseil, il est donné la parole à Maître DUMAIRE Lucille, afin qu'elle expose à l'ensemble du conseil les modalités de la loi Macron sur sa profession. Cet exposé permettra au conseil de se prononcer pour le premier point à l'ordre du jour.

Maître DUMAIRE indique que cette réforme s'appuie sur trois points principaux. Le premier qui prône la **liberté d'installation** pour les nouveaux notaires. Tant en ce qui concerne les créations que les reprises d'études. Il y a risque de manque cruel de notaires dans certaines régions. Le second prévoit **l'ouverture des études à d'autres professions** avec des déontologies bien différentes les unes des autres. Il est prévu que des commissaires priseurs, des experts comptables ou des caisses de pension, soient présents dans les études notariales, d'où un problème de neutralité du notaire. Enfin en dernier lieu, **une baisse des tarifs** de l'ordre de 15 % (tarifs applicables en vigueur depuis 1978). Il serait prévu un corridor tarifaire

avec un minimum et un maximum sur lesquels il n'y aurait pas de possibilité de négociation. Entre les deux limites, il y aurait possibilité de négocier le montant des émoluments à payer au notaire.

La séance commence donc à 21 h 06.

### **LOI MACRON : REFORME DES PROFESSIONS REGLEMENTAIRES :**

Suite à l'intervention de Maître DUMAIRE, le Maire demande au Conseil de passer au vote pour ce point. Après en avoir délibéré, avec 10 voix POUR et 5 ABSTENTIONS, la Commune soutient le combat des professions juridiques réglementées, demande le retrait des articles 12 à 25 du projet de loi pour la croissance et l'activité, mandate le Maire, pour faire entendre auprès des autorités compétentes notre désaccord à ce sujet.

### **ADOPTION DES RESTES A REALISER :**

Monsieur le Maire rappelle que les montants pris en compte pour les restes à réaliser, sont déterminés à partir de la comptabilité d'engagement tenue obligatoirement par l'ordonnateur (Maire). Il convient donc d'assurer le règlement des dépenses engagées et non mandatées, et la perception des recettes n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre. En ce qui concerne les différents budgets voici les sommes à prendre en compte :

Commune :

Dépenses d'investissement à reporter :	106 189,00 €
Recettes d'investissement à reporter :	0,00 €

Service de l'Eau :

Dépenses d'investissement à reporter :	8 580,00 €
Recettes d'investissement à reporter :	0,00 €

Service de l'Assainissement :

Dépenses d'investissement à reporter :	0,00 €
Recettes d'investissement à reporter :	0,00 €

Le Conseil après avoir délibéré adopte les états des restes à réaliser tels que présentés, autorise le Maire à les signer et à poursuivre le paiement et le recouvrement dans la limite des crédits figurant sur ces états, dit que ces écritures seront reprises dans les budgets de l'exercice 2015.

### **TRAVAUX DE REFECTION DU CHATEAU D'EAU : PAVES DE VERRE ET ECLAIRAGE :**

Le Maire donne connaissance de la proposition de travaux faite par la Sarl ROGER d'un montant H.T de 2 693,02 € correspondant au remplacement des trois ouvertures en pavés de verre par des plaques polycarbonates. Il sera profité de ces travaux pour la réalisation des travaux électriques qui avaient été précédemment approuvé. Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, retient l'offre faite par la Sarl ROGER, et charge le Maire de mandater la dépense correspondante à l'opération 100011 : Château d'eau et au compte 2135 : installations générales, agencements, aménagements des constructions.

### **TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU SECRETARIAT :**

Le Maire présente l'offre faite par la Sarl ROGER pour la pose d'une fenêtre de toit, afin d'aménager dans les combles un bureau supplémentaire. Le montant de cette offre s'élève à 1 045,86 € TTC. Le Conseil après avoir délibéré accepte le devis tel que présenté et charge le Maire de mandater la dépense correspondante à l'opération 9082 : aménagement du secrétariat, compte 2135 : installations générales, agencements, aménagements des bâtiments.

### **TRAVAUX DE VOIRIE RUE DU GENERAL DE GAULLE : RECUPERATION DES EAUX PLUVIALES :**

Le premier adjoint, Monsieur DUFOUR énumère le devis établi par l'entreprise Colas d'Appoigny pour la réalisation d'un puisard dans l'accotement avec grille fonte, la mise en place de tuyaux, la pose d'un regard avec grille fonte et la réfection de la chaussée en enduit bicouche pour un montant TTC de 4 044,55 €. Le Conseil après avoir délibéré, accepte l'offre présentée ci-dessus et charge le Maire de mandater la dépense correspondante à l'opération 9078 : réfection de voirie rue du Général de Gaulle, compte 2152 : installations de voirie.

### **ACQUISITION DE GRILLES DE CHANTIER POUR PERIMETRE DE PROTECTION EXTERIEUR DE L'EGLISE :**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la précédente réunion de conseil, il avait annoncé qu'il fallait installer un périmètre de protection extérieur de l'église suite au constat dressé par Monsieur SALÈS architecte en charge de sa réfection (risque de chute de tuiles, dégradations des enduits,...). A cet effet, il donne lecture de deux offres pour la fourniture de grilles de chantier, avec plots béton et collier de sécurité. La première offre rédigée par la société Solomat s'élève à 1 000,80 € TTC. La seconde élaborée par la société Loxam Rental pour un montant TTC de 1 142,40 €. Le Conseil après avoir délibéré, retient la proposition de la société Solomat pour le montant indiqué ci-dessus et charge le Maire de mandater la dépense à l'opération 9077 : restauration de l'église, compte 21578 : autre matériel et outillage de voirie.

### **PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS : COMMUNE, EAU ET ASSAINISSEMENT :**

Le Maire explique que préalablement au vote des budgets primitifs 2015, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2014. Aussi afin de faciliter les dépenses d'investissement du début d'année 2015, et de faire face à une dépense imprévue d'investissement urgente, le Conseil peut autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2014, soit pour la Commune : 2 200,00 € au chapitre 21, pour le service de l'Eau : 8 300,00 € au chapitre 21 et pour le service de l'Assainissement : 7 000,00 € au chapitre 21. Le Conseil après avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2015 dans les limites prévues ci-dessus.

### **DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET DE L'EAU : AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS :**

Le Maire informe le Conseil qu'afin de ne pas bloquer l'émission du compte de gestion par le trésorier, il convient de réaliser la reprise des amortissements des subventions du service des

eaux de Vinneuf. Il faut donc procéder à des virements de crédits. Le Conseil après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de procéder aux virements de crédits tels que présentés.

### **PERIMETRE DE CAPTAGE : AVENANT A LA CONVENTION FINANCIERE :**

Le Maire rappelle que par délibération en date du 20 avril 2009, il avait été accepté le concours financier de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la mise en place des périmètres de protection du nouveau captage « maison blanche ». A ce jour, le dossier n'est pas clos et ce concours financier arrive à son terme. Il convient donc de signer un avenant permettant de prolonger de 60 mois, les modalités de cette convention financière. Le Conseil après avoir délibéré autorise le Maire à signer l'avenant prolongeant la durée et le montant de cette convention financière.

### **ACQUISITION DE CERTIFICATS D'AUTHENTIFICATION DU MAIRE ET DU PERSONNEL ADMINISTRATIF POUR DEMATERIALISATION :**

Le Maire informe le Conseil que jusqu'à présent seul l'accès aux marchés publics était soumis à la détention d'un certificat d'authentification, et qu'en ce qui concernait l'accès aux différents services, il n'y en avait pas besoin. Il précise qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier tous les intervenants doivent être équipés de certificats de signature pour le maire et d'authentification pour les agents du service administratif. Le montant de cet achat serait pour le certificat de signature de 40,00 € H.T / an pour 3 ans auquel il convient d'ajouter 40,00 € H.T de support cryptographique. En ce qui concerne les certificats d'authentification, ils sont au prix de 145,00 € / agent et correspondent au certificat, à la clé USB Gemalto, et à la puce Gemalto. Le Conseil après avoir délibéré, autorise le Maire à procéder à l'achat d'un certificat de signature pour lui-même et à 3 certificats d'authentification pour les agents du secrétariat ; et le charge de régler la dépense correspondante.

### **DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS :**

Le maire rappelle que suite à l'élection du conseil municipal en mars dernier, il convient de renouveler les membres de la commission communale des impôts directs. A cet effet, il donne les noms des personnes retenues. Le Conseil après avoir délibéré, accepte la liste telle que présentée.

### **AFFAIRES DIVERSES :**

- Examen professionnel : le Maire indique qu'un agent a été reçu à l'examen professionnel auquel il s'était présenté.
- Enquête publique pour protection du périmètre de captage « Maison Blanche » : elle devait commencer en janvier, mais elle est repoussée à fin février, début mars.
- Périmètre de protection de l'église : compte tenu de l'urgence, les grilles de chantier ont été installées hier par les agents communaux.
- Plan Vigipirate : le Maire indique que suite aux événements de Charlie Hebdo, il a été demandé par le préfet d'établir un périmètre de protection aux abords des écoles. Ayant été averti par les riverains des gênes occasionnées, il a été vu avec la gendarmerie pour que les barrières Vauban installées soient rapprochées des écoles afin de faciliter l'accès au parking.

- Facteur d'orgue : le Maire informe qu'une facture à été réglée au facteur d'orgue, pour une intervention avant les manifestations de Noël à l'église. Le montant de cette facture est de 215,00 € alors qu'il été prévu une intervention à 299,00 € dans le cadre de son contrat d'entretien.

- Problème de l'eau : le Maire présente les deux dernières analyses d'eau du 06 janvier qui ont été effectuées par les services de l'ARS. Il est constaté, l'absence d'ammonium. Ce n'est pas pour cela que le problème n'existe plus. Une réunion avec l'ARS, la DDT, la Lyonnaise des Eaux est prévue le 27 janvier prochain, à l'issue de laquelle une solution d'avancement devra être trouvée.

- Site internet : le Maire informe le conseil que prochainement notre site internet passera sur la plate-forme e-bourgogne. A cet effet, il indique que la commune a payé 5 561,00 € pour la création du site en 2010 et qu'il a été payé pour rien une contribution de 23,76 € / 2 mois à Orange pour un nom de domaine qui n'a jamais été utilisé. Il ajoute que ce passage nous permet d'utiliser plusieurs options de la plate-forme e-bourgogne pour laquelle nous payons déjà une cotisation.

- Groupama : Monsieur le Maire indique avoir reçu le chargé de clientèle de Groupama assurance. Après négociation, il ressort une économie d'environ 4 500,00 € par rapport aux cotisations de 2014. Il rappelle à Monsieur VIAULT, maire sortant qu'il aurait pu en faire autant, étant lui-même de la partie.

- Château d'eau : il a été constaté une forte dégradation de la cuve du château d'eau en 2009, seuls des devis avaient été faits et qu'il y aurait pour environ 60 000,00 € de travaux. Il ajoute que ces travaux devront se faire rapidement, qu'il n'est plus possible d'attendre. Une augmentation de la tarification de l'eau devra être envisagée pour réaliser ces travaux. Surtout que le budget de l'eau est actuellement en déficit.

- Elections départementales : Monsieur le Maire indique être candidat suppléant aux prochaines élections départementales. Il est fait passer un tableau pour les deux tours de scrutin en prévision de l'organisation du bureau de vote des 22 et 29 mars prochains.

- Stagiaire : un jeune de troisième effectue actuellement au service technique un stage pour une durée d'un mois.

- Travaux de la rue Carnot : Monsieur DUFOUR indique qu'il sera procédé à une reprise des travaux effectués suite à la rehausse d'un seuil de portail d'un riverain. En effet, celui-ci se trouve largement en contrebas de la voirie et occasionne des désagréments pour tous les usagers de cette voie. Il reste encore une couche d'émulsion gravillons à appliquer. Le nécessaire sera fait dès que la météo le permettra.

- C.C.A.S : les membres du CCAS sont vivement remerciés pour l'organisation du repas, la distribution des colis et les visites aux personnes en maison de retraite.

- Prochaines dates :

Conseils municipaux :	les 20 février et 27 mars ;
PLU :	le 09 mars ;
Commission finances :	le 13 mars ;
CCAS :	le 19 mars ;
Caisse des Ecoles :	le 20 mars.

## **LA PAROLE AUX CONSEILLERS :**

- Qu'en est-il des dégâts du monument aux morts ? Les travaux ont été réalisés par la Sarl ROGER et l'entreprise MAHIOU, et seront réglés par la personne qui a causé ces dégradations car elle s'est fait connaître auprès du Maire.
- Monsieur AUGER donne connaissance au conseil de la création prochaine d'une association pour la sauvegarde de notre patrimoine communal. Une réunion ouverte à tous est prévue le Mardi 10 février à 18 h 00 dans les bâtiments de l'ancienne école.
- Est-il prévu d'organiser une opération « détecteur de fumée » ? En effet, ceux-ci seront obligatoires en mars et il serait bien d'organiser ce type d'opération pour nos administrés. Il est répondu que c'était problématique de prévoir ce genre de matériel, car cela va du simple au triple en prix. De plus en cas de souci qui est responsable du matériel fourni.
- Il est à nouveau signalé une plaque disjointe rue Voltaire qui présente un danger pour les piétons.
- Il est redemandé de faire quelque chose pour le rideau de la bibliothèque. Celui-ci sera retiré par les services techniques.
- Il est annoncé que la 2<sup>ème</sup> réunion pour l'organisation du feu de la St Jean a eu lieu mardi dernier, et qu'il a été principalement abordé la question logistique.

La séance est levée à vingt deux heures et vingt minutes.

## **LA PAROLE AU PUBLIC :**

Néant.

Le Maire,  
S. NEZONDET